

NATIONS UNIES

Assemblée générale
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

DEUXIÈME COMMISSION
43e séance
tenue le
mercredi 22 novembre 1989
à 15 heures
New York

Documents officiels

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 43e SEANCE

Président : M. GHEZAL (Tunisie)

puis : M. DOLJINTSEREN (Mongolie)

SOMMAIRE

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE M. RENE MOAWAD, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE LIBANAISE

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (suite)

- a) EXAMEN D'ENSEMBLE DES ORIENTATIONS DES ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DES NATIONS UNIES
- b) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
- c) FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES
- d) ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
- e) PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- e) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/44/SR.43
19 décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 20.

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE M. RENE MOAWAD, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE LIBANAISE

1. Le PRESIDENT rend hommage à la mémoire de M. René Moawad.
2. Sur l'invitation du Président, les membres de la Commission observent une minute de silence en hommage à la mémoire de M. René Moawad, Président de la République libanaise.
3. M. MAHMOUD (Liban) exprime sa reconnaissance pour les condoléances qui lui sont présentées à l'occasion du décès de M. René Moawad.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (suite)
(A/44/3, A/44/361, A/44/376, A/44/401, A/44/409 et Corr.1, A/44/477, A/44/551, A/44/646, A/44/689)

- a) EXAMEN D'ENSEMBLE DES ORIENTATIONS DES ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DES NATIONS UNIES (A/44/324 et Add.1 à 5)
- b) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (E/1989/32, A/44/389)
- c) FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES
- d) ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (DP/1989/46 et Add.1 à 3)
- e) PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES

4. M. PAYTON (Nouvelle-Zélande) déplore que la session du Conseil économique et social tenue en juillet 1989 n'ait pas abouti à des résultats importants dans le domaine des activités opérationnelles de développement, et espère que l'Assemblée adoptera à sa présente session une résolution qui servira véritablement à promouvoir leur efficacité.

5. La Commission entreprend l'examen triennal des orientations à un moment plein d'intérêt, où l'ONU peut jouer un rôle éminemment constructif dans les relations internationales, même s'il ne faut pas oublier que les pays en développement sont de plus en plus frustrés par la dégradation de leur situation économique et sociale et de leurs perspectives de développement. Les résultats de cet examen triennal auront d'importantes conséquences sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tiendra en avril 1990 et sur les négociations concernant la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement.

6. L'ONU doit sans cesse tenir compte des réalités du monde actuel dans ses activités d'aide au développement. Ainsi, sans oublier le principe fondamental de la participation de tous les pays en développement aux activités du système des

(M. Payton, Nouvelle-Zélande)

Nations Unies, il convient d'accorder une attention croissante aux pays les moins avancés et à ceux qui ont des besoins particuliers et établis. Il faut également tenir compte d'une autre réalité, à savoir que tous les pays en développement ne peuvent pas entretenir le même degré de rapports avec le système des Nations Unies pour le développement. La délégation néo-zélandaise estime que certains éléments de ce système n'ont pas fait preuve de la compréhension et de la souplesse nécessaires pour traiter les problèmes des plus petits pays. Il importe de reconnaître également que de nombreux pays en développement ont des capacités suffisantes pour exécuter les projets financés par l'Organisation des Nations Unies. L'utilisation croissante de l'exécution nationale ou par les gouvernements modifiera le rôle des institutions spécialisées qui, tout comme les commissions régionales, se chargeront moins de l'exécution directe.

7. Le représentant de la Nouvelle-Zélande souligne également l'importance de la coordination, dictée par la diversité des pays en développement qui participent aux activités de l'Organisation des Nations Unies. Le rôle des coordonnateurs résidents est fondamental à cet égard. La délégation néo-zélandaise appuie les recommandations du Directeur général tendant à accroître l'efficacité des coordonnateurs résidents, et souhaiterait voir augmenter le nombre de femmes, en particulier originaires de pays en développement, qui exercent ces fonctions. Elle préconise également de faire appel dans une large mesure au personnel même du PNUD pour pourvoir les postes vacants des échelons supérieurs. Enfin, le représentant de la Nouvelle-Zélande réitère son appui à l'intervention faite par le représentant de Vanuatu au nom des sept Etats membres du Forum du Pacifique Sud qui sont également membres de l'Organisation des Nations Unies.

8. M. COMISSARIO (Mozambique) évoque la gravité de la situation économique internationale, caractérisée par la stagnation ou la baisse de la croissance économique et l'accroissement du nombre de personnes vivant dans des conditions de pauvreté absolue. Les tendances positives observées à l'échelle mondiale sur le plan politique ne se matérialiseront pas tant qu'il n'y aura pas de progrès sur le plan économique. Dans le monde d'aujourd'hui, marqué de plus en plus par l'interdépendance, éluder le problème de la dégradation des conditions économiques et sociales des pays en développement peut entraîner des conséquences graves. Aussi la session actuelle offre-t-elle l'occasion de redéfinir les apports de l'Organisation des Nations Unies aux pays en développement.

9. Le Mozambique continue d'appuyer les principes de base des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement : adaptation aux politiques des gouvernements bénéficiaires, souplesse, multilatéralisme, neutralité, universalisme et fourniture des ressources sous forme de dons. En ce qui concerne la définition du rôle et du fonctionnement des activités opérationnelles au cours des années 90, le représentant du Mozambique fait sien le point de vue du Comité administratif de coordination, selon lequel il faudrait, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie du développement pour les années 90, accorder une importance particulière au renforcement de la capacité nationale et à l'adaptation des activités aux réalités de chaque pays.

(M. Comissario, Mozambique)

10. Bien que tout le monde reconnaisse l'importance de parvenir à l'autosuffisance pour les pays en développement, surtout dans le domaine de l'assistance technique, peu a été fait jusqu'ici dans cette voie. Les mécanismes de coordination de l'aide extérieure, la mobilisation de ressources additionnelles, la fourniture de services consultatifs et la coopération technique encore naissante entre pays en développement doivent viser à promouvoir la capacité nationale de chaque pays, en particulier sur le plan des ressources humaines. A cette fin, il convient de tenir compte des réalités socio-économiques et culturelles de chaque peuple et de s'y adapter en employant des méthodes simples et harmonieuses assurées de l'approbation expresse des gouvernements bénéficiaires. Il faudrait encourager autant que possible l'exécution nationale ou par les gouvernements des projets d'assistance technique.

11. L'Organisation des Nations Unies a pour responsabilité non seulement de maintenir et d'édifier la paix dans le monde, mais également d'orienter la solidarité et d'acheminer l'aide matérielle de toute la communauté internationale. Pour cela, il faut que l'ensemble du système des Nations Unies dispose d'un appui financier que seuls peuvent lui octroyer de manière soutenue et prévisible les pays industrialisés. La récente conférence d'annonces de contributions a connu un succès relatif, mais les ressources disponibles demeurent nettement inférieures aux besoins. Il importe également d'établir un lien étroit entre les programmes d'assistance d'urgence et ceux de développement.

12. Mme APPLEWATH (Jamaïque) dit qu'en raison de la dégradation de la situation des pays en développement, dont la manifestation la plus grave est l'accroissement de la pauvreté, il devient plus que jamais urgent de garantir l'application effective des décisions en faveur des pays en développement. Aussi est-il indispensable, pour que l'issue des travaux de la Commission puisse être jugée satisfaisante, que la résolution qui sera adoptée sur les activités opérationnelles prévoie des mesures concrètes d'application. A cet égard, les propositions du Japon relatives à l'établissement d'un calendrier d'application des mesures revêtent un grand intérêt.

13. Il ne fait aucun doute que le système des Nations Unies, caractérisé par son universalité, son multilatéralisme et sa neutralité, peut continuer à jouer un rôle de tout premier plan dans le renforcement de la capacité de chaque pays en développement, si toutefois il fonctionne de manière plus souple et plus concrète. Quatre facteurs méritent, pour cela, de retenir pleinement l'attention : la décentralisation, qui permettra aux gouvernements d'assumer une plus grande part de responsabilité dans l'exécution des projets et programmes; la simplification et l'harmonisation des procédures car, très souvent, la pénurie de fonctionnaires ne permet pas de répondre à des exigences bureaucratiques totalement inutiles; la souplesse, qui permettra de tirer le meilleur parti de la capacité de chaque pays; et la coordination qui, pour l'essentiel, incombe aux gouvernements bénéficiaires, mais que peuvent également faciliter les mécanismes pertinents du système des Nations Unies, car la Jamaïque sait par expérience, pour avoir été ravagée en 1988 par l'ouragan Gilbert que, dans des documents cruciaux, la coordination la plus

(Mme Applewaith, Jamaïque)

efficace est celle qu'on réalise à l'intérieur du système au niveau national. Il importe également de promouvoir la coopération technique entre pays en développement, de diversifier le système d'achats et augmenter les ressources du budget ordinaire.

14. M. VARGAS (Brésil) estime qu'en dépit des efforts des pays en développement pour parvenir à l'autosuffisance, la décennie aura été marquée par la dégradation de leur situation économique et sociale. Il exprime sa préoccupation devant les fâcheuses propositions tendant à faire participer le système des Nations Unies au processus d'ajustement structurel dans les pays bénéficiaires de l'aide, et soutient qu'il incombe aux nations industrialisées de procéder aux ajustements majeurs permettant de remédier aux problèmes pressants de l'économie mondiale. Les activités opérationnelles du système des Nations Unies ne doivent pas servir à promouvoir un processus d'ajustement qui a eu manifestement des conséquences néfastes pour les économies des pays en développement.

15. En ce qui concerne l'assistance technique et le transfert de technologie, le système des Nations Unies doit adopter une approche axée sur les programmes plutôt que sur les projets, recourir dans une plus large mesure à des banques de données, faire appel pour de courtes périodes à des consultants plus spécialisés, et promouvoir l'exécution nationale. C'est pourquoi les objectifs, les besoins prioritaires et les plans des gouvernements bénéficiaires doivent servir de base à l'élaboration des programmes par pays et à toutes les activités du PNUD.

16. Les activités de coopération technique doivent viser à renforcer la capacité des différents pays, et non à promouvoir les processus d'ajustement. Il importe à cet égard de recourir dans une plus large mesure à la coopération technique entre pays en développement du début du processus de programmation jusqu'à l'exécution des programmes et projets. En matière d'achats, il convient d'augmenter sensiblement le niveau des achats de matériel et de services dans les pays en développement. A cette fin, le Groupe des services d'achats interorganisations devra renforcer son efficacité en tant qu'organe de coordination.

17. La mobilisation des ressources, malheureusement lente et incertaine, constitue une autre question fondamentale. Les ressources affectées aux activités opérationnelles par les pays donateurs n'ont pas suffisamment augmenté au cours des dernières années, où ces pays ont connu la période de croissance économique ininterrompue la plus longue de l'après-guerre. Au contraire, on assiste actuellement à un transfert net de ressources des pays en développement aux pays développés, bien que le Nord vive dans la prospérité et que le Sud soit plongé dans une crise économique profonde. Ce qu'il importe donc de faire dans le cadre du cinquième cycle de programmation du PNUD, ce n'est pas tant d'examiner de nouveaux critères de répartition des ressources, mais plutôt d'obtenir des pays donateurs qu'ils augmentent de façon substantielle leurs contributions au budget de base.

18. La programmation des activités opérationnelles doit continuer à reposer sur le consensus de 1970 et sur le programme par pays du PNUD, puisque son utilité a été clairement démontrée et qu'il n'y a pas lieu d'introduire des changements qui

(M. Vargas, Brésil)

pourraient aller à l'encontre du but recherché, comme les projets de déclarations communes de pays. Pour ce qui est de la coordination, la responsabilité fondamentale doit revenir aux pays bénéficiaires, mais il faut également consolider d'urgence les fonctions des coordonnateurs résidents. Le Brésil espère que l'examen triennal actuel permettra d'adopter des mesures concrètes qui serviront à renforcer l'efficacité des activités opérationnelles pour répondre avec la souplesse nécessaire aux besoins croissants des pays en développement.

19. M. OULDCHEIKH EL GAOUTH (Mauritanie) dit que l'apport de ressources suffisantes et prévisibles constitue l'ossature de l'entreprise des activités opérationnelles de développement. Cependant, force est de constater que les résultats des annonces de contributions ne sont pas meilleurs. Compte tenu des déséquilibres économiques ou écologiques et du phénomène de la dette extérieure auxquels sont en proie en particulier les pays d'Afrique, la Mauritanie fait sienne l'approche envisagée par le Groupe des 77 en vue de porter à plus de 20 % l'accroissement des ressources consacrées aux activités opérationnelles de développement.

20. Le renforcement et la gestion des ressources humaines constituent les éléments moteurs de toute action de développement économique, et de la qualité des ressources humaines dépendent la mise en valeur des ressources disponibles et la transformation de pays pauvres en nations prospères. La Mauritanie a pleinement reconnu le rôle qu'occupe le facteur humain dans le processus de développement et adopté, depuis l'indépendance, des politiques globales de planification, de mise en valeur et d'utilisation des ressources humaines en vue d'intégrer ces ressources dans les politiques et plans nationaux de développement. Une attention particulière a été accordée à la très grande dépendance du pays à l'égard des compétences étrangères, source de fuite de devises.

21. Aux niveaux régional et continental, les chefs d'Etat et de gouvernement africains ont consigné, dans le Plan d'action de Lagos et dans le Programme prioritaire de redressement économique, l'importance de la main-d'oeuvre qualifiée en tant que facteur déterminant du développement économique et social. Néanmoins, de nombreux obstacles ont entravé la mise en valeur optimale des ressources humaines en Afrique et, d'une manière générale, le contenu des programmes d'enseignement est loin de répondre aux besoins accrus de croissance et de développement accélérés, et les efforts déployés n'ont pas produit les résultats escomptés. Au terme de 40 ans d'assistance technique, l'Afrique connaît toujours une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée et de personnel technique, et compte paradoxalement un taux élevé de chômage, même parmi ceux qui ont suivi un cycle d'enseignement. La résolution que la Commission doit approuver au cours de cette session se doit de prendre en considération l'interdépendance entre les problèmes technologiques et ceux de l'emploi en Afrique, de prévoir des mesures concrètes dans tous les domaines d'activité permettant de valoriser les ressources humaines dans les secteurs aussi bien privé que public et d'asseoir les bases d'une justice économique et sociale.

(M. Ouldcheikh El Gaouth, Mauritanie)

22. Le monde est depuis longtemps entré dans une ère de technologie de pointe, en particulier avec l'usage de plus en plus courant de l'informatique; le transfert et l'utilisation appropriés de ces techniques de pointe peuvent aider l'Afrique dans ses efforts de développement. Il s'agit là d'une donnée fondamentale qui doit être prise en compte dans les prochaines études sur les activités opérationnelles. Le PNUD élabore actuellement un rapport sur la question dans le cadre du quarantième anniversaire de l'assistance technique.

23. Le représentant de la Mauritanie souligne quelques décisions importantes adoptées par le Conseil d'administration du PNUD à sa dernière session, rappelle le rôle important joué sur le terrain par le Fonds des Nations Unies pour la population et se félicite de l'action de l'UNICEF, en particulier sa campagne d'immunisation universelle. Enfin, le représentant de la Mauritanie dit que le Groupe des 77 élabore actuellement une résolution qui reflète la position de la Mauritanie en ce qui concerne la programmation, la programmation conjointe, la coordination, l'évaluation et la décentralisation des activités opérationnelles.

24. M. Doljintseren (Mongolie) prend la présidence.

25. Le PRESIDENT annonce que la Commission a achevé son débat sur le point 86 de l'ordre du jour.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

e) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (A/44/226, A/44/374, A/44/39, A/C.2/44/L.5)

26. M. CHADHA (Directeur du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement du PNUD) présente le rapport de la sixième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement et dit que, dans sa déclaration liminaire, le Président du Comité a signalé que ce dernier se réunissait à un moment où, en dépit du relâchement de la tension et de la réduction des affrontements, persistent les graves conditions économiques et sociales qui ont, au cours des dernières décennies, accablé non seulement les pays en développement, mais également une partie des pays développés. Seule une nouvelle ère de coopération pourrait libérer les pays en développement de cette situation.

27. L'Administrateur du PNUD a indiqué dans sa déclaration que, dans le domaine de la CTPD, la principale responsabilité incombe aux pays en développement eux-mêmes, mais que le système des Nations Unies joue un rôle important de catalyseur et que des mesures avaient été adoptées en vue d'incorporer la CTPD dans les processus de programmation et d'élaboration de projets et, en particulier, en vue d'aider les gouvernements à organiser des activités interrégionales de programmation de la CTPD. L'Administrateur a indiqué en outre que le Système d'orientation pour l'information en matière de CTPD dispose actuellement d'une base de données portant

(M. Chadha)

sur 4 000 institutions et que les pays en développement, les bureaux extérieurs du PNUD et les organismes des Nations Unies font de plus en plus fréquemment appel à ce service. Enfin, le Directeur souligne l'importance que le système des Nations Unies doit attacher à la CTPD.

28. Le Directeur du Groupe spécial résume les principales décisions annexées au rapport, dans lesquelles il est demandé à l'Administrateur, au Groupe spécial et aux pays en développement d'adopter des mesures visant notamment à renforcer les activités de CTPD et à favoriser la pleine participation des femmes à ces activités. Le Comité de haut niveau a manifesté son intérêt pour le renforcement du Groupe spécial, ce qui lui permettrait de mener à bien ses fonctions de soutien et de promotion en matière de CTPD. Enfin, le Directeur exprime sa ferme conviction que le système des Nations Unies encouragera l'incorporation des activités de CTPD dans ses programmes et projets conformément aux décisions du Comité de haut niveau.

29. M. CHOO (Malaisie), parlant au nom du Groupe des 77, dit que la coopération technique entre pays en développement a été l'un des thèmes saillants de la réunion ministérielle du Groupe des 77 tenue à Caracas en juin 1989, de la septième réunion du Comité intergouvernemental chargé du suivi et de la coordination de la coopération économique entre pays en développement tenue à Kuala Lumpur en juillet 1989, et de la troisième réunion biennale des directeurs d'organismes nationaux chargés de la coopération technique entre pays en développement, tenue à Panama en novembre 1988. La récente Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, tenue à Belgrade, a également réaffirmé l'importance de cette coopération entre les pays non alignés.

30. Le renforcement des centres de coordination de la CTPD, qui passe par une amélioration de la coordination entre les représentants résidents du PNUD et les centres nationaux de coordination, constitue un élément clef de la coopération technique entre pays en développement.

31. Le Groupe des 77 a fait un pas important dans la voie de la réalisation des objectifs du Plan d'action de Buenos Aires dans le secteur du commerce grâce à l'entrée en vigueur, le 19 avril 1989, du système global de préférences commerciales entre pays en développement, et bientôt débutera la deuxième série de négociations au cours desquelles sera examinée la question du soutien financier des transactions commerciales effectuées conformément au système de préférences. Le PNUD doit prêter son assistance financière et technique en vue de l'application de cet accord et de l'organisation de la nouvelle série de négociations. Selon l'évaluation de l'application du Plan d'action de Buenos Aires faite par le Groupe des 77, les progrès ont été limités faute d'un appui de la communauté internationale en faveur des activités de CTPD.

32. Le Groupe des 77 se félicite de l'initiative prise par le PNUD visant à suffisamment assouplir ses normes et procédures afin de permettre aux pays en développement de mieux utiliser les chiffres indicatifs de planification et

(M. Choo, Malaisie)

considère que le renforcement du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement, prévu par les dispositions du paragraphe 59 du Plan d'action de Buenos Aires, complétera les diverses activités de promotion de la CTPD.

33. Les institutions compétentes des Nations Unies doivent intensifier les mesures visant à intégrer pleinement la CTPD à leurs activités en matière de financement de programmes et d'exécution et d'évaluation de projets et parvenir à une meilleure coordination des activités de CTPD grâce à une collaboration entre les gouvernements, les donateurs bilatéraux et les organismes des Nations Unies. Les organes et organisations régionaux doivent, pour leur part, jouer un rôle plus actif dans la CTPD.

34. L'orateur souligne la nécessité d'augmenter sensiblement les achats dans les pays en développement en vue de l'exécution de projets de CTPD, et de promouvoir l'utilisation d'experts et de compétences techniques des pays en développement. Il convient en outre de faire appel le plus possible aux institutions et entités commerciales nationales pour l'exécution de projets dans les pays en développement. Par ailleurs, les activités de CTPD doivent bénéficier à tous les pays en développement suivant leurs besoins et priorités, et une attention plus grande doit être accordée aux besoins pressants et particuliers des pays les moins avancés. Enfin, le Groupe des 77 tient à réaffirmer l'importance du Comité de haut niveau en tant qu'organe essentiel pour l'évaluation de l'application du Plan d'action de Buenos Aires.

35. M. DJOHLAF (Algérie) dit que les tribulations par lesquelles est passé le rapport de la sixième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement sont autant d'indices révélateurs des obstacles qui continuent à être opposés à la réalisation harmonieuse du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement. Le souci du respect des règles relatives à la soumission des rapports du Comité de haut niveau, pour légitime qu'il soit, aurait gagné à être accompagné d'un souci similaire du respect de la totalité des dispositions du Plan d'action de Buenos Aires et, en particulier, de celles liées au financement des activités envisagées; en effet, le manque d'enthousiasme manifesté dans la mise en oeuvre des engagements librement consentis - contenus entre autres dans les recommandations 35 et 36 du Plan d'action - a contribué à empêcher la pleine réalisation des promesses dont est porteuse la coopération technique entre pays en développement. La CTPD est avant tout l'affaire des pays en développement eux-mêmes, mais elle est également celle de la communauté internationale tout entière.

36. La CTPD, n'étant ni une fin en soi ni un substitut à l'indispensable coopération internationale traditionnelle, se veut être un instrument utile pour la promotion du progrès économique et social des pays en développement grâce à la mise en oeuvre en commun de leurs potentialités réelles et à l'échange mutuellement avantageux de leurs données d'expérience, qui doit contribuer à l'atténuation des déséquilibres structurels et au redressement des asymétries qui caractérisent les échanges mondiaux d'aujourd'hui.

(M. Djoghlaïf, Algérie)

37. Cependant, dans son évaluation d'une décennie de l'application du Plan d'action de Buenos Aires, le Comité de haut niveau a dû constater que cette forme nouvelle de coopération internationale n'est pas encore devenue une procédure normale de programmation des activités opérationnelles de développement, et ne s'est pas intégrée aux grands courants de la coopération internationale pour le développement. L'existence, 11 ans après l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires, d'une modeste unité administrative dite spéciale du PNUD pour la coopération technique entre pays en développement, avec un personnel atrophié, en marge du processus de décision, est tout à fait significative à cet égard. Non moins significatif est le pourcentage des chiffres indicatifs de planification nationaux, régionaux, interrégionaux et du CIP mondial alloué durant la décennie écoulée à la coopération technique entre pays en développement. Il en va de même du fait que nombre d'organisations internationales n'ont pas été en mesure de fournir des informations sur la totalité de la période considérée ni de corroborer leurs résultats par des données financières et statistiques. Dans ces circonstances, il n'est pas étonnant de constater que l'amalgame des notions de coopération technique traditionnelle, de CEPD et de CTPD semble se figer toujours plus en raison du compartimentage des attributions.

38. Dans le Plan d'action de Buenos Aires, on préconisait le renforcement du Groupe spécial pour la coopération technique entre pays en développement du PNUD, afin de permettre à cet organe de s'acquitter des fonctions qui lui ont été assignées en matière de coordination globale des activités de CTPD. Pourtant, le Comité de haut niveau, à sa sixième session, a dû reconnaître qu'en dépit de la clarté de nombreuses déclarations et décisions adoptées par l'Assemblée générale et par le Conseil d'administration du PNUD, cet objectif n'a toujours pas été réalisé.

39. Le Groupe spécial, en dépit de la modicité de ses moyens humains et financiers, est parvenu à insuffler au Plan d'action de Buenos Aires un dynamisme nouveau par le lancement et la multiplication des opérations intergouvernementales de programmation de la CTPD, qui ont permis jusqu'à présent de formuler plus de 1 000 projets de coopération.

40. A l'heure où le PNUD s'interroge sur son avenir au cours des années 90 et au moment où l'Assemblée générale, par la convocation l'année prochaine d'une session extraordinaire ainsi que par l'élaboration d'une nouvelle stratégie internationale du développement, s'est attelée à la recherche des moyens propres à réactiver la croissance économique des pays en développement, force est de consolider ensemble le rôle irremplaçable de la CTPD dans cette entreprise. L'organisation, en janvier 1990, de la réunion d'experts de la CTPD, conformément aux dispositions du paragraphe 15 du dispositif de la résolution 6/3 approuvée par le Comité de haut niveau à sa sixième session, offre une occasion tout indiquée pour la réalisation de cet objectif, pour lequel l'Algérie éprouve un très vif intérêt.

41. M. PIBULSONGGRAM (Thaïlande) dit que la CTPD occupe une place privilégiée sur la liste des priorités de son gouvernement et que les représentants des secteurs public et privé de son pays ont participé aux diverses réunions sur la CTPD

(M. Pibulsonggram, Thaïlande)

organisées en Chine, en Turquie et au Pakistan et financées par le PNUD. La Thaïlande participe actuellement à diverses activités bilatérales de CTPD avec d'autres pays en développement. A cet effet, elle a utilisé les chiffres indicatifs de planification du PNUD et a également affecté des crédits budgétaires à ces activités.

42. Depuis longtemps, la Thaïlande apporte une assistance à d'autres pays en développement : le "programme thaïlandais d'aide", désormais appelé "programme thaïlandais de coopération internationale", a été lancé en 1971. Pendant la période initiale, on a consacré environ 40 000 dollars à ce programme; en 1989, il approchait d'un million de dollars et, grâce à ce montant, on accorde des bourses dans 45 pays d'Asie, d'Afrique et du Pacifique pour une formation dans des domaines comme la reproduction du buffle ou encore la dermatologie. En outre, la Thaïlande a contribué à la formation dans le tiers monde et a organisé, en collaboration avec le PNUD et avec d'autres organismes spécialisés des Nations Unies et des pays donateurs, de nombreux programmes de formation : entre 1986 et 1988, des bourses ont été accordées à 2 100 stagiaires d'autres pays en développement. Le Centre thaïlandais de coordination devra être renforcé, surtout en ce qui concerne son système d'information; il a supervisé l'exécution des projets de CTPD les plus divers.

43. Le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement reste valable, et la délégation thaïlandaise fait sien le rapport du Comité de haut niveau sur sa sixième session, et notamment l'observation selon laquelle le nombre peu élevé de centres nationaux de coordination a été l'une des principales raisons du manque de progrès notable en matière de CTPD, et elle appuie les recommandations du rapport, en particulier le fait que le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement devrait aider les gouvernements qui le demandent à examiner leurs mécanismes internes de CTPD en vue de les renforcer.

44. Le rapport de la quarante-cinquième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique constatait qu'il n'existait pas de communications ni d'échanges d'information, de données d'expérience et de connaissances techniques entre les centres nationaux de coordination de la CEPD et de la CTPD. Pour combler cette lacune, on devrait créer un réseau de centres nationaux de coordination de la CEPD et de la CTPD aux échelons régional et sous-régional.

45. Mme NTETA (Botswana), parlant en sa capacité de présidente de la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe, dont les membres sont l'Angola, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie, le Swaziland, la Zambie, le Zimbabwe et son propre pays, rappelle que le premier objectif de la Conférence est de réduire la dépendance économique de ses membres à l'égard de l'Afrique du Sud, car l'indépendance politique ne prend tout son sens qu'avec l'indépendance économique, et d'encourager la coopération et l'intégration régionales.

(Mme Nteta, Botswana)

46. Le programme d'action de la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe se répartit entre sept secteurs économiques principaux, et regroupe environ 571 projets, représentant au total 7 milliards 200 millions de dollars. Selon le rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence, les ressources obtenues représentent moins de la moitié du budget du programme d'action. Mme Nteta remercie les pays et les institutions spécialisées des Nations Unies de leur coopération avec la Conférence et rappelle qu'en 1987, l'Assemblée générale a adopté une résolution dans laquelle elle préconisait une coopération entre l'ONU et la Conférence. Bien qu'au cours des dernières semaines, les débats aient signalé de toutes sortes de catastrophes naturelles et de problèmes économiques, le Botswana a bon espoir qu'avec l'aide de la communauté internationale, la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe pourra accomplir sa tâche de promotion de l'autosuffisance.

47. Dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, qui est extrêmement important pour les pays de la Conférence, l'appui international reçu n'a pas été suffisant. La représentante du Botswana prie instamment les membres de la Commission d'augmenter leur aide financière et matérielle à cette fin. Pour ce qui est de la pleine intégration des femmes au processus de développement, bien que les chefs d'Etat des pays de la Conférence aient décidé de ne pas introduire, dans le programme de la Conférence, une section distincte sur les questions féminines, il a été convenu que la Conférence continuera à s'en occuper.

48. Le Botswana, qui préside la Conférence depuis sa création, a réalisé des progrès notables en ce qui concerne la stratégie de préservation du patrimoine national, l'assainissement, les soins maternels et infantiles, les communications, l'éducation et la gestion financière et économique. Cependant, à mesure qu'on résout certains problèmes, il en apparaît d'autres, comme la rapidité de la croissance démographique, les grossesses d'adolescentes ou encore la sécheresse. Enfin, au Botswana, le milieu physique est essentiellement aride et fragile, et c'est pourquoi le pays a dû adopter des mesures de protection de l'environnement pour contrecarrer les effets négatifs que peut avoir le développement économique.

49. M. PEJIC (Yougoslavie) dit que son pays considère que la coopération économique entre pays en développement ne saurait se substituer à la coopération entre pays développés et pays en développement, mais doit faire partie des efforts que déploient les pays en développement pour jouer un rôle plus important dans les relations économiques internationales. En dépit de la situation économique internationale défavorable, les pays en développement continuent à souscrire aux principes et aux objectifs de la CEPD et s'efforcent de rendre cette coopération plus efficace en rationalisant ses programmes et en adaptant ses règles aux faits nouveaux qui marquent les relations commerciales et techniques internationales.

50. La coopération économique entre pays en développement n'intéresse pas seulement ces pays, mais également la communauté internationale dans son ensemble, car elle est un facteur qui renforce le rôle d'interlocuteurs commerciaux des pays en développement. Par conséquent, il est logique de s'attendre à ce que les

(M. Pejic, Yougoslavie)

projets de CEPD bénéficient d'un appui technique et financier suffisant des pays développés et des organisations et institutions internationales. La Yougoslavie est d'avis qu'il faut prêter spécialement attention à l'élargissement et au renforcement du réseau des relations commerciales directes entre entreprises de pays en développement. Le rôle des gouvernements n'en est pas pour autant moins important car il faudra améliorer le cadre juridique et institutionnel, ainsi que les conditions nécessaires au développement de la coopération.

51. Le système global de préférences commerciales entre pays en développement est récemment entré en vigueur et l'orateur espère qu'on pourra lancer dans un avenir proche une seconde série de négociations sur ce système, avec la participation d'un plus grand nombre de pays en développement, et au sujet d'un nombre plus grand de produits et de concessions nouvelles. Il est à espérer que la septième série de négociations sur ce système permettra d'examiner la question d'une aide financière pour le commerce entre pays en développement.

52. La Yougoslavie souscrit aux conclusions de la sixième session, tenue récemment, du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, qui a demandé un appui adéquat de la communauté internationale et du système des Nations Unies, en particulier du PNUD, en faveur de projets de coopération technique entre pays en développement. L'orateur souligne l'importance du travail du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement, qui facilite les activités de coopération technique entre pays en développement, et il réitère que la Yougoslavie a la ferme intention de continuer à accorder son plein appui aux activités de coopération technique et économique entre pays en développement.

53. M. ZHANG Guanghui (Chine) dit qu'à sa sixième session, le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement a mené à bien l'examen et l'évaluation des activités du système des Nations Unies relevant du Plan d'action de Buenos Aires. La délégation chinoise se plaît à souligner que beaucoup de pays en développement ont pris une part active à la CTPD, qu'encouragent le PNUD et d'autres organes du système et qui a reçu un appui financier de divers pays industriels.

54. D'autre part, on a déterminé clairement les problèmes et les difficultés qui font obstacle à l'expansion de la CTPD. Pour les résoudre, il faudra augmenter le financement, surtout celui qui vient des pays développés, améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies, et réunir et diffuser des informations plus abondantes sur la capacité et les besoins des pays en développement.

55. L'agriculture est un secteur très important des économies des pays en développement, et la FAO et le Conseil mondial de l'alimentation s'efforcent inlassablement de promouvoir la CTPD dans ce domaine. Leurs efforts pourraient être encore plus fructueux s'ils pouvaient disposer d'une assistance financière et technique plus importante des pays développés et des organismes compétents des Nations Unies.

56. M. ZANDAMELA (Mozambique) dit que son gouvernement attache une très grande importance à la coopération économique et technique entre pays en développement, qui permet aux peuples de partager les enseignements qu'ils tirent de leurs succès. Dans un monde interdépendant, l'existence de complémentarités entre pays peut stimuler durablement la croissance économique, dans des domaines présentant un intérêt mutuel. Le Mozambique se prononce sans réserves en faveur de la coopération Sud-Sud, afin que les pays qui se heurtent à des difficultés économiques semblables parviennent à l'autonomie collective.

57. Au cours de sa sixième session, le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement a bien progressé dans la réalisation des objectifs fixés par le Plan d'action de Buenos Aires en ce qui concerne la promotion et l'exécution de la CTPD, en dépit du manque d'informations détaillées sur la capacité des diverses institutions nationales et de la pénurie des ressources disponibles.

58. Les pays en développement disposent de ressources très limitées et leur progrès est entravé par de multiples contraintes imposées par le système économique international, qui, d'une façon générale, échappent à leur contrôle. Dans le cas de l'Afrique australe, à ces difficultés économiques s'ajoute l'impossibilité de vivre dans la paix et la sécurité, en raison des actes de l'Afrique du Sud. Le Mozambique compte parmi les pays qui sont des otages de ce qu'il est convenu d'appeler la "stratégie totale" du régime raciste de Pretoria. En fait, le coût, pour la région, des efforts de déstabilisation et des actes d'agression de l'Afrique du Sud représente non moins de 10 milliards de dollars par an, soit 40 % du PIB de la région. Entre 1980 et 1988, ce préjudice a représenté au total environ 60 milliards de dollars, soit le double du PIB actuel et le triple du flux de ressources extérieures brutes, y compris les emprunts à des conditions favorables, les crédits à l'exportation et les prêts commerciaux. En conclusion, si on n'avait pas à livrer cette guerre, la croissance du PIB régional serait non pas de 3 % comme aujourd'hui mais de 5 % par an, et le Mozambique n'aurait pas eu à essuyer une perte de 15 milliards de dollars pendant la période mentionnée.

59. Il est donc indispensable d'éliminer le régime d'apartheid en Afrique du Sud et de mettre fin aux actes commis par ce régime pour déstabiliser les Etats voisins, pour que la décennie qui s'achève, au cours de laquelle les pays en développement ne sont pas parvenus à une évolution positive, fasse place à une ère de paix et de progrès dans la région.

60. En dépit de toutes les circonstances défavorables, la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe s'efforce résolument, depuis neuf ans, de coordonner toutes les activités pertinentes et d'établir des stratégies communes dans divers domaines d'intérêt mutuel. La délégation mozambicaine remercie l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Mouvement des pays non alignés et toutes les autres institutions, appartenant ou non au système des Nations Unies, qui ont offert leur collaboration au développement de l'Afrique australe. Enfin, le Mozambique est disposé à appuyer toute initiative positive

(Mme Zandamela, Mozambique)

destinée à favoriser l'avènement de la paix et de la sécurité dans la région, et il continue à espérer que la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale contribuera à atténuer les rancoeurs qui portent préjudice à l'économie mondiale.

61. M. SEPELAK (Tchécoslovaquie), parlant au nom de la Hongrie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la Tchécoslovaquie, dit qu'on peut déduire du rapport du Comité de haut niveau que des progrès importants ont été faits dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires. Les organisations et organes du système des Nations Unies, en particulier le PNUD, paraissent également réaliser d'importantes activités dans ce domaine. Il est essentiel cependant d'éviter les doubles emplois, de choisir les programmes sur la base des meilleurs critères possibles, d'éliminer les activités marginales et de tirer parti au maximum des ressources extra-budgétaires. Il faut également prêter une plus grande attention à l'aspect qualitatif.

62. Il est généralement admis que la CTPD peut être un moyen pour les pays en développement de résoudre leurs problèmes d'emploi, d'affirmer leur souveraineté sur les ressources naturelles et d'attirer des capitaux. Les ressources qui sont utilisées pour la CTPD doivent provenir des pays en développement eux-mêmes ou de fonds de contributions volontaires. Le succès de ces activités dépend moins de la création de nouvelles structures que d'une meilleure utilisation des mécanismes déjà existants. Tous les projets régionaux et sous-régionaux que le PNUD met en oeuvre comportent des éléments de CTPD qu'il est nécessaire de promouvoir, puisque les activités de CTPD constituent une forme efficace de coopération conforme aux exigences et aux aspirations des pays en développement. Enfin, l'orateur signale que la coopération bilatérale et multilatérale des pays au nom desquels il parle avec les pays en développement est d'une grande importance et ne manque pas d'avoir des répercussions sur la CTPD.

63. M. YENEL (Turquie) dit que la coopération technique entre pays en développement est une composante essentielle des efforts de développement. Ces dernières années, il est apparu des différences marquées entre pays en développement car certaines régions ont obtenu de meilleurs résultats économiques que d'autres. Les pays qui sont nettement parvenus à progresser doivent aider les autres. Dans ce contexte, l'assistance en vue de la mise en valeur des ressources humaines serait particulièrement fructueuse. Pour que les activités de CTPD soient fécondes, il ne suffit pas de diffuser des informations sur ce qui peut être offert, mais il est nécessaire d'utiliser effectivement ce qui est offert. Les organismes des Nations Unies doivent jouer un rôle catalyseur dans cet échange et leur personnel sur le terrain doit travailler dans ce sens.

64. Le PRESIDENT annonce que la Commission a terminé l'examen du point 82 e). Il annonce que Maurice s'est joint aux auteurs du projet de résolution A/C.2/44/L.30, la Guinée-Bissau aux auteurs du projet de résolution A/C.2/44/L.33 et l'Argentine, et l'Italie à ceux du projet de résolution A/C.2/44/L.40.

La séance est levée 18 h 5.